DocuSign Envelope ID: 1D9F04E7-FACE-4697-96D9-206F80B3109C

# ***PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS***

# ***DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2024***

## I

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente juin à onze heures,

Les associés de la société ABEDIS, société par actions simplifiée au capital de 301.950,00 euros, divisé en 13 725 actions de 22,00 euros chacune, ayant son siège social sis à 12 rue du Pourquoi Pas à 68600 VOLGELSHEIM, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR sous le numéro 334 202 504, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société, sans délai sur accord unanime de l'ensemble des associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la SAS POURQUOI PAS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Olivier FLEURETTE.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

## II

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

1) La feuille de présence de l'Assemblée,

2) La copie de l'acte de cession d'actions,

## III

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ***ORDRE DU JOUR***

1) Prise d'acte de la cession d'actions détenues par la SAS POURQUOI PAS à la SARL SINE DUBIO – Constatation de la qualité d'associée de la SARL SINE DUBIO au sein de la SAS ABEDIS,

2) Constatation du caractère pluripersonnel de la société ABEDIS,

3) Pouvoir en vue des formalités.

DocuSign Envelope ID: 1D9F04E7-FACE-4697-96D9-206F80B3109C

Enfin, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

## IV

*PREMIERE RESOLUTION*

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'acte de cession par lequel la SAS « POURQUOI PAS, jusqu'alors associée unique, a cédé 687 actions qu'elle détient au sein de la « SAS ABEDIS au profit de :
«
« - la société SINE DUBIO, société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, immatriculée « au Registre du commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 928 900 737, dont le siège « social est situé 17A rue du Pigeon à 68000 COLMAR, représentée par son cogérant, Monsieur « Jean-Noël BILLER,
«
« constate la réalisation effective de la cession d'actions.
«
« C'est ainsi que depuis le 30 juin 2024, la société SINE DUBIO est associée de la société « ABEDIS. Les registres de mouvement de titres ont été mis à jour en conséquence ».

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

*DEUXIEME RESOLUTION*

« En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale constate qu'à compter du « 30 juin 2024, la société ABEDIS a désormais la forme juridique d'une société pluripersonnelle. »

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

*TROISIEME RESOLUTION*

« La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une « copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il « appartiendra. »

Cette résolution, recueillant 13 725 voix sur 13 725 actions, est approuvée à l'unanimité des présents.

DocuSign Envelope ID: 1D9F04E7-FACE-4697-96D9-206F80B3109C

## V

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée vers onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Présidente.

La Présidente,
La SAS POURQUOI PAS
Représentée par son Président
Olivier FLEURETTE

DocuSigned by:
OLIVIER FLEURETTE
C0F478F8B6A745F...